



**Annemasse Agglo**

Annemasse - Les Voirans Agglomération



**A-2023-553**

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE  
AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE – CATEGORIE A**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ANNEMASSE-LES VOIRONS-  
AGGLOMERATION », dénommée « Annemasse Agglo »,**

*Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,*

*Vu la délibération n° BC\_2023\_0011 du bureau communautaire en date du 21 février 2023, fixant à 4 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel à la commission administrative paritaire – catégorie A et à 4 le nombre de représentants titulaires (et suppléants) de la collectivité ;*

*Vu le résultat du tirage au sort du 04 avril 2023 ;*

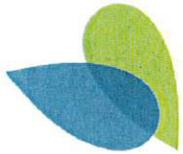
**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant de la commission administrative paritaire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La commission administrative paritaire – catégorie A est composée comme suit :

**Représentants de l'Administration :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabriel DOUBLET (Président) Monsieur Jean-Luc SOULAT Monsieur Laurent GILET Madame Anny MARTIN	Madame Dominique LACHENAL Madame Maryline BOUCHÉ Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX Madame Marie Jeanne MILLERET



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230503-A\_2023\_553-AR

S<sup>2</sup>LO

**Représentants du Personnel :**

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-Joëlle ROSAY BAUD-GRASSET	Monsieur Olivier WEBER
Madame Aurélie LARUELLE	Madame Coralie MONGES
Madame Caroline CHARDEL	Madame Aline BERTHET
Madame Carole PERLONGO	Monsieur Philippe DELZANT

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération « Annemasse – Les Voirons – Agglomération » est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis à la préfecture.

Le président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Annemasse, le 03/05/2023

**Le Président,  
Monsieur Gabriel DOUBLET**